

Commune de
Le Fidelaire
PLAN LOCAL D'URBANISME
Plan de zonage au 1/10 000
1:10 000

Vu pour être annexé à la délibération du XXXX/XXXX approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Le Fidelaire
Le Maire,

DOCUMENT
PROVISOIRE

Réalisé le : 25/09/2020

APPROUVE LE : XXXX/XXXX

auddicé
urbanisme

auddice.com

Hauts de France (Siège social)
24C du Chèvremont
57000 Malmedy
Tél. 03 27 92 36 36

Saône-Normandie Le Havre
185 Boulevard François 1er
76000 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Grand Est
Espace Saint-Croix
6 Place Saint-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 44 00 01

Val de Loire
Zone Export
Rue des Petites Granges
41000 Sautour
Tél. 02 45 51 98 39

Saône-Normandie Evreux
Parc d'Activités Le Long Buisson
280 rue Citoyens Adam - Bât. 1
27000 La Vierge Evreux
Tél. 02 33 52 90 12

Légende

Zonage

Limite de zone ou secteur

Zone Urbaine

UAA : Secteur du centre bourg, à caractère principalement résidentiel et regroupant l'essentiel des services, équipements et commerces de proximité
UAB : Secteur d'extension du centre bourg, à dominante d'habitat

Zone à urbaniser

AU : Zone d'urbanisation future à vocation principalement résidentielle

Zone agricole

A : Zone de protection de l'espace agricole

Zone Naturelle

N : Zone naturelle de protection des sites, des milieux naturels et des paysages
NCg : Secteur du camping
NF : Secteur de friche à requalifier
NH1 : Secteur peu densément bâti recouvrant les hameaux et l'habitat dispersé en zone agricole ou naturelle, où seule l'évolution mesurée de l'existant est permise
NJ : Secteurs de jardins potagers et espaces naturels jardinés
NL : Secteur réservé à des activités sportives et de loisirs de plein air

DOIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

Périmètre d'application

RISQUE CAVITES SOUTERRAINES

■

Indice avérés:

Carrière souterraine

■

Indice d'origine indéterminée:

Cavité souterraine

Indice non localisés précisément:

Carrière souterraine

Indice d'origine karstique

Rayon de sécurité autour des carrières souterraines:

Rayon = 75 mètres

RISQUE INONDATION

Secteur inondable par ruissellement

Ecoulement des eaux de surface

Axe de Thalweg secondaire

Axe de Thalweg principal

TRAME VERTE ET BLEUE

★

Arbre remarquable à protéger (art. L123-1-5 7° du code de l'Urbanisme)

★

Mare à protéger (art. L123-1-5 7° du code de l'Urbanisme)

Haie à protéger (art. L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)

Espace boisé classé (art. L130-1 du code de l'urbanisme)

EPP1: Espace planté à protéger où certaines constructions peuvent être admises (art. L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)

EPP2: Espace planté à protéger où aucune construction n'est autorisée (art. L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)

Vergers à protéger (art. L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)

Espace paysager et planté à créer (art. L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)

Préservation des lisières forestières:

Retrait des constructions par rapport aux bois et forêts

R20 : Retrait de 20 mètres

R10 : Retrait de 10 mètres

PATRIMOINE BATI VERNACULAIRE

★

Bâti ou ensemble bâti à protéger (art. L123-1-5 7° du code de l'urbanisme)

CHANGEMENTS DE DESTINATION

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

CHEMINS ET ITINERAIRES PIETONS / VELOS

Cheminement à préserver ou à créer (art. L123-1-5 6° du Code de l'Urbanisme)

EMPLACEMENTS RESERVES (les numéros renvoient au règlement du PLU : pièce n°9)

Emplacement réservé : article L123-1-5 8° du code de l'urbanisme

Emplacement réservé : article L123-2 b du code de l'urbanisme

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	6 143 m ²	Slade - Extension	Commune
ER n°2	6612 m ²	Slade - Extension	Commune
ER n°3	925 m ²	Aménagement des abords de la Mare Benet	Commune
ER n°4	1 079 m ²	Liaison douce	Commune
ER n°5	717 m ²	Voie - Création	Commune
ER n°6	24 308 m ²	Dispositif collectif d'assainissement	Commune
ER n°7	30 m ²	Voie - Sécurisation de virage	Commune
ER n°8	9 548 m ²	Aire de stationnement	Commune
ER n°9	1 176 m ²	Logements sociaux	Commune